



EN DIRECT DU FRONT

Édition de mars 2010

Le bulletin d'information du
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Mission de l'organisme

Promouvoir la qualité de l'environnement par la recherche, l'information, la formation et la mobilisation sur la question de la gestion écologique des déchets

Mémoire sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le mémoire du FCQGED sur le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été rendu public en février dernier. Globalement, le Front commun a accueilli favorablement cette politique ainsi que son projet de plan d'action qui l'accompagne.

Très brièvement, le FCQGED a fait ressortir les aspects suivants du document qu'il juge positifs:

1. La volonté de revoir la définition de la valorisation dans la LQE
2. La volonté d'encadrer la valorisation énergétique
3. La pleine compensation des coûts nets de la collecte sélective municipale
4. La hausse temporaire de la redevance à l'élimination
5. La volonté de bannir, d'ici 2020, l'enfouissement de toute matière organique
6. Le programme de 650 millions de dollars pour le traitement des matières organiques
7. La responsabilité élargie des producteurs

Pour ce qui est des points moins positifs, le FCQGED en a souligné six:

1. La réduction à la source quasi inexistante
2. Le volet social de la politique est évacué

3. Le peu de moyens dévolus à l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISE)
4. Un projet de Politique trop axé sur la gestion des matières résiduelles municipales
5. Pas de bannissement de l'incinération
6. Les mesures de reddition de compte sont très faibles.

En fait, déjà, avec la toute récente publication du projet de loi n° 88, le MDDEP se propose de réintroduire la hiérarchie des 3R dans la LQE. Il parle même de la possibilité de *déterminer (...)* dans quelles conditions la destruction thermique de matières résiduelles constitue de la valorisation énergétique.

Pour en savoir plus:

http://www.fcqged.org/pdf/Memoire_FCQGED_PQGMR_2010_15.pdf

Assemblée générale 2010:

3 juin en soirée

Inscrivez-la à votre agenda!

Financement de la collecte sélective municipale

En plus de réintroduire la hiérarchie des 3RV-E dans la Loi sur la qualité de l'environnement et d'ouvrir le débat sur la valorisation énergétique, le projet de loi n° 88 se propose de faire payer à l'industrie 100% de la facture de la collecte sélective municipale d'ici 5 ans. C'est même là son principal objet.

Le Front commun est en faveur de cette mesure qui relève en fait du principe de la responsabilisation. L'organisme propose même, dans son mémoire sur la nouvelle politique, que l'industrie prenne en charge, et à ses frais, l'ensemble des opérations reliées à la collecte sélective. Ainsi l'industrie s'occuperait de la collecte, du transport, du tri et du traitement des matières recyclables. Bien sûr, il devra y avoir de solides balises et des obligations de résultats. Également, l'industrie devra continuer à respecter les cahiers de charges que les municipalités continueront d'élaborer.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-88-39-1.html>

Commission parlementaire en vue

Toujours concernant le projet de loi n° 88, lors de sa présentation le 17 mars dernier, l'opposition officielle a demandé la tenue de consultations particulières sur le sujet. On parle de consultations qui auraient lieu ce printemps.

Ces consultations tombent à point nommé car il sera question non seulement de la compensation versée aux municipalités pour la collecte sélective mais également de l'établissement de balises visant à mieux encadrer (on l'espère) la valorisation énergétique.

La biométhanisation si nécessaire, mais pas nécessairement la biométhanisation

Gatineau et Lévis ont décidé de ne pas suivre la vague de la biométhanisation et choisissent le compostage comme traitement de leurs matières organiques.

Toute deux invoquent les coûts trop élevés de la méthanisation pour les quantités de matières organiques qui sont générées sur leur territoire respectif. Si Lévis a l'intention de composter chez elle, Gatineau a déjà une entente afin d'acheminer ses matières à Moose Creek, en Ontario.

On a quelque peu tendance à oublier qu'en dehors des grands centres, le compostage municipal, communautaire et même domestique, demeure effectivement la méthode de traitement la plus appropriée pour les matières organiques.

AZN2 pour le compostage à la ferme des résidus organiques de nos supermarchés

Une nouvelle compagnie se propose de composter les déchets organiques des grandes chaînes d'alimentation. Certains supermarchés de Québec verront ainsi leurs matières organiques (déchets végétaux, cartons) se faire transformer en amendement de sols par des agriculteurs de la région de Neuville.

L'originalité du projet? Des coûts abordables pour les supermarchés, la qualité du compost produit, des revenus pour les agriculteurs ainsi qu'une gestion de proximité. Surtout, l'ensemble des intervenants impliqués est appelé à s'approprier le projet en comprenant la portée environnementale de leur contribution.

Nouveaux documents à télécharger:

Février 2010

Mémoire sur le projet de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et sur son Plan d'action 2010-2015

Février 2010

Présentation faite à l'Université de Montréal sur la prochaine Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Janvier 2010

Commentaires sur le Projet de règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Estrie-Enviropôle: le projet prend une drôle de tournure

Le projet Estrie-Enviropôle ne finit plus de changer et de nous étonner. Récemment, on apprenait que le promoteur avait demandé à ce que son projet d'implantation d'un LET de 30 millions de tonnes à Asbestos ne soit plus analysé par la Direction des évaluations environnementales à Québec. Il avait plutôt préféré en déposer une nouvelle mouture, mais auprès la direction régionale du MDDEP en Estrie.

En agissant de la sorte, le promoteur évite la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et donc la production d'une étude d'impact qui aurait pu éventuellement conduire à des consultations publiques tenues sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Aussi, un projet accepté au niveau d'une direction régionale n'a pas à obtenir un décret du gouvernement, mais uniquement un certificat d'autorisation émis pas les autorités régionales.

Sauf que, pour que ce "nouveau" projet d'implantation d'un *complexe industriel environnemental* à Asbestos soit analysé au niveau de la direction régionale, le promoteur doit faire la démonstration que le lieu d'enfouissement de 260 000 tm / an qui y est prévu n'accepte pas de matières résiduelles d'origine municipale mais bien uniquement celles qui proviennent des secteurs industriel, commercial et institutionnel. Le promoteur n'a cependant pas convaincu le MDDEP qui a confirmé que ce projet était bel et bien assujéti à la procédure mentionnée plus haut.

Qui plus est, le directeur régional du MDDEP en Estrie, M. Pierre Paquin, a signifié au promoteur que sa direction ne pourra non plus procéder à l'analyse des autres composantes du projet, soit le centre de tri et le biométhanisateur car la réalisation de ces deux composantes est intimement liée à l'implantation du LET.

Pour ceux et celles qui n'ont pas très bien suivi ce petit résumé un peu compliqué, ça veut dire que le projet Complexe Estrie-Enviropôle Inc. est maintenant dans un cul-de-sac. Le projet n'existe plus à la Direction des évaluations environnementales à Québec et la direction régionale de l'Estrie refuse de l'analyser.

De trois choses l'une: soit le promoteur redépose son projet à Québec, soit il conteste la décision de la direction régionale du MDDEP en Estrie ou soit il l'abandonne, carrément. À suivre.

Quelques brèves...

Montérégie:

Saint-Hyacinthe méthanise ses boues

À la fin janvier, Saint-Hyacinthe a inauguré son usine de méthanisation pour ses boues municipales. Avec le méthane produit, elle sera en mesure d'assécher le digestat ainsi produit pour le transformer en granules et éventuellement s'en servir comme fertilisant.

Ce serait intéressant de voir à terme ce qu'il advient effectivement de ce digestat.

Estrie:

Kruger et Domtar: même combat

Ces deux usines de la région de l'Estrie sont en train de faire des tests afin d'utiliser des carburants alternatifs. Chez Kruger Brompton, on parle de brûler les boues municipales de Sherbrooke mais également les rejets du centre de tri et même les poteaux de téléphone. Un avis de projet a même été déposé en ce sens au MDDEP en juin 2008. Chez Domtar, on parle de copeaux de pneus et de dormants de chemin de fer.

Rappelons que le FCQGED demande à ce qu'un moratoire sur les projets de valorisation énergétique soit instauré d'autant plus que le MDDEP s'apprête à *déterminer dans quelles conditions la destruction thermique de matières résiduelles constitue de la valorisation énergétique*, comme il est écrit plus haut.

Centre-du-Québec:

Bécancour flirte avec l'idée d'incinérer les déchets du Québec

Selon Le Nouvelliste, le maire de Bécancour aimerait bien implanter dans sa municipalité une infrastructure-miracle de destruction thermique des déchets (une autre!...) qui pourrait répondre aux besoins d'élimination de sa région mais aussi à ceux du Bas-du-Fleuve ou du Grand-Nord québécois.

Selon le maire, il n'y aurait aucun rejet, que des boules de métal prêtes à être recyclées et de la poussière pour faire des pavés unis.

Outaouais:

Papiers Fraser: 25MW en cogénération

Tout récemment, le journal La Presse relatait dans un article à saveur économique, que

Fortress Specilaty Cellulose allait implanter dans l'ancienne usine de Papiers Fraser, une infrastructure de cogénération permettant une production de 25 MW d'électricité.

En décembre dernier, suite à l'appel d'offre d'Hydro-Québec pour la production d'énergie par cogénération, l'usine de Thurso était le plus important des projets retenus par la société d'état mais avec toutefois une production de 18,8 MW. Y aurait-il plusieurs projets de cogénération?

Rappelons que c'est aussi cette usine qui avait – et qui a toujours – l'intention d'utiliser les matières résiduelles de la région en combustible après les avoir transformées en "granules énergétiques".

Montérégie:

SDD ranime Conporec

Ça faisait longtemps, mais voici des nouvelles de Conporec. La MRC de Pierre-De Saurel songe à renouer avec le tri-compostage version SDD, tout comme la Régie intermunicipale de Gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) d'ailleurs.

Si, à première vue, ce sont les nouveaux procédés annoncés par *Solutions développement durable* qui incitent la MRC et la Régie à envoyer de nouveau leurs matières à l'usine de Sorel-Tracy, il y a un peu et peut-être même beaucoup la hausse prochaine des redevances à l'élimination ainsi que les sous annoncés dernièrement par Québec dans son programme d'infrastructures pour les installations de biométhanisation et de compostage qui viennent changer la donne. En autant que SDD convainque le MDDEP que son usine réponde aux critères de ce programme...

Espérons que l'on s'attarde cette fois-ci un peu plus à l'utilisation de la matière traitée plutôt qu'au traitement lui-même... La prochaine commission parlementaire qui s'en vient, ne pourrait-elle pas se pencher aussi sur les formes de valorisation acceptables pour les matières organiques?

Le Front commun dans les médias

*Tous les articles des médias écrits sont disponibles à la section Médias et Web du site du FCQGED
(<http://www.fcqged.org/medias.html>)*

Le Devoir – 22 mars 2010

*Crise de financement dans les groupes
environnementaux*

Le Soleil – 18 mars 2010

Le privé récupère les coûts du bac bleu

La Presse – 18 mars 2010

La facture du recyclage refilée aux entreprises

La Presse – 6 février 2010

Votre sapin de Noël a été brûlé...

Le Devoir – 2 février 2010

*Montréal, Laval et Longueuil pourront bientôt
se convertir au bac brun*

La Presse – 2 février 2010

*Un bac de compostage à la maison d'ici 2014
dans le Grand Montréal*

La Presse – 30 janvier 2010

Un échec, le bac-sac?

Radio-Canada (radio) – 29 janvier 2010

L'heure des comptes

**Radio-Canada (radio) (Québec) – 29 janvier
2010**

Première Heure

Radio-Canada (Estrie) – 27 janvier 2010

Le Téléjournal

Radio-Canada (radio) – 27 janvier 2010

Estrie-express

**Le Magazine Saint-Lambert – 15 janvier
2010**

*La collecte sélective atteint 68% à Saint-
Lambert*

**Vous aussi vous avez des informations que vous voudriez voir diffuser?
Faites-nous part de vos nouvelles en direct de votre front!**

Rédaction

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
Téléphone : (514) 396-2686 Courriel : redaction@fcqged.org Site Web : www.fcqged.org
Ligne sans frais : 1-877-DÉCHETS